

Demande d'intervention du Consuel

Depuis le 1^{er} septembre 2025 la norme NF C 15-100 a été profondément remaniée et en conséquence la demande de raccordement à Enedis a beaucoup changé.

Vous avez des explications sur la nouvelle norme NF C 15-100 sur cette page :

<https://actualites.consuel.com/installations-autoconsommation/>

Pour avoir des conseils sur votre raccordement vous pouvez aller sur le site du Consuel :

<https://www.consuel.com/>

Pour faire votre demande vous devez vous créer un compte sur le site :

<https://www.monespaceconsuel.com/inscription>

Selon la nouvelle réglementation il faut ajouter un disjoncteur qui protège le TGBT (Tableau Général Basse Tension). Ce disjoncteur est à ajouter hors du TGBT (CAS 1) ou dans le TGBT (CAS 2) ; et derrière la connexion des câbles qui arrivent du Linky et de l'installation photovoltaïque. Le plus simple est de choisir le calibre de ce nouveau disjoncteur égal au calibre du disjoncteur qui se trouve au départ du Linky (AGCP).

Pour le calibre et le câblage voir : <https://3apv.fr/wp-content/uploads/2025/12/ConsuelCAS2.pdf>

Une fois connecté sur le site du Consuel, vous devez remplir l'attestation de conformité **bleue** (CERFA n°15523*01 Installation photovoltaïque sans batterie – avec batterie, l'attestation est violette). à laquelle vous ajouterez le dossier technique avec les formulaires suivants :

- * Si vous avez un **onduleur central** choisissez le formulaire **SC 144 A-5** :

https://www.consuel.com/wp-content/uploads/2025/07/SC-144A_5.pdf

vous avez une aide au remplissage :

https://www.consuel.com/wp-content/uploads/2025/07/SC-144A_5_aide-au-remplissage_2.pdf

- * Si vous avez des **micro-onduleurs** choisissez le formulaire **SC 144 C2-2**

https://www.consuel.com/wp-content/uploads/2025/07/SC-144C2_2.pdf

vous avez une aide au remplissage :

https://www.consuel.com/wp-content/uploads/2025/07/SC-144C2_2_aide-au-remplissage_2.pdf

Pour le Consuel vous êtes l'installateur et le client.

Après avoir renseigné INSTALLATEUR et INSTALLATION-SITE, le dossier technique doit être rempli de cette façon :

(A1) Installation de production :	<input checked="" type="checkbox"/> Raccordée au réseau public de distribution par l'installation de consommation (autoconsommation)
	<input type="checkbox"/> Raccordée au réseau public de distribution par un point de livraison dédié à l'installation de production ↳ *Section des conducteurs : mm ²
	<input type="checkbox"/> Non raccordée au réseau public de distribution (installation autonome)
	Position du champ PV* → <input checked="" type="checkbox"/> Installé en toiture <input type="checkbox"/> Installé au sol
	Présence d'un stockage par batterie* : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Exclusivement si oui, renseigner la partie 4 (en page 2)
Fonctionnement possible de l'installation en mode autonome pour réalimentation de circuits secours* : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Exclusivement si oui : renseigner la partie 5 (en page 2)	
Autres sources d'alimentation AC* : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Si oui, renseigner (8) et préciser la source :	
(A2) Modification de l'installation photovoltaïque existante : Installation modifiée et/ou ajout de batterie* : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → si oui, renseigner la partie 1	(A3) Date de référence : *
	<input type="checkbox"/> Dépôt de demande de permis de construire <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration préalable de construction <input type="checkbox"/> Signature de marché <input type="checkbox"/> Accusé de réception de commande

Ne pas remplir la Partie 1 : INSTALLATION AVEC MODIFICATION DE PUISSANCE OU RENOVÉE
Pour les caractéristiques techniques, relevez les valeurs sur les appareils et remplissez la partie 2 :

Partie 2 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES COURANT CONTINU :

(1) Modules PV : Le soussigné confirme que les modules sont conformes aux normes de la série NF EN 61730

Générateur (VOIR AIDE AU REMPLISSAGE) : $I_{scmax\text{-générateur PV}}^{(a)}$: **13.83** A $U_{ocmax}^{(b)}$: **296** Vdc

(2) Câble principal PV : Section =**6** mm² U = **1000** Vdc

Température admissible sur l'âme = 90°C **X** ≥ 120°C

(3) Interrupteur-Sectionneur général DC : U_n : **500** Vdc I_n : **32** A

(4) Polarité à la terre pour le champ PV * : **X** Non Oui Si oui → Le soussigné s'engage sur la présence d'une séparation galvanique

(5) Onduleur : Nb de générateurs identiques : **1** (VOIR AIDE AU REMPLISSAGE)

Marque et modèle : **SMA ou Fronius**

X Onduleur monophasé Onduleur triphasé

↳ Le soussigné confirme que l'onduleur est conforme à la série de normes NF EN 62109

Sys. Découplage* : externe **X** intégré à l'onduleur : JOINDRE LE CERTIFICAT DE CONFORMITE À LA NORME EN 50549 TRADUIT EN LANGUE FRANÇAISE (VOIR AIDE AU REMPLISSAGE)

Attention : La valeur Uocmax pour une chaîne de modules est le produit de la valeur d'un module multiplié par le nombre de modules de la chaîne.

Exemple : Pour une installation de 2 chaînes de 6 modules en série sur un onduleur SMA ou Fronius, avec des modules Voltec Tarka_120_VSMP_500 Wc, la valeur à indiquer est $6 \times 44,39 = 266,3$ Vdc

PARTIE 3 : CARACTÉRISTIQUES DU BRANCHEMENT CÔTE ALTERNATIF :

(6a) Branchement* : **X** Puissance limitée Puissance surveillée → fournir un dossier technique SC 143

(6b) Raccordement au réseau par l'installation de consommation (installations en autoconsommation – voir A1) :

↳ le soussigné s'engage à avoir respecté les exigences du § 551.7 de la NF C 15-100-1

Raccordement de l'installation de production à un tableau* : **X** Principal Divisionnaire

Mise en œuvre réalisée selon l'un des cas suivants* :

Cas 1 : Interposition d'un dispositif de protection amont de l'installation de consommation existante, mis en œuvre EN DEHORS du tableau de consommation. ($I_{protection} \leq I_{r AGCP}$).

X Cas 2 : Interposition d'un dispositif de protection amont de l'installation de consommation existante, mis en œuvre DANS le tableau de consommation ($I_{protection} \leq I_{r AGCP}$).

Cas 3 : Sans interposition d'un dispositif de protection complémentaire en amont de l'ensemble des circuits de consommation :

↳ le soussigné confirme que le tableau existant, ses liaisons, ses borniers internes, et les appareillages qu'il contient supportent les effets thermiques liés à une éventuelle surintensité conséquente à l'ajout du générateur ou l'éventuelle augmentation de courant liée à la présence du générateur, conformément au § 551.7 de la NF C 15-100-1 (à minima $I_r + I_{générateur}$)

Cas 4 :

Autres cas de raccordement :

↳ fournir un schéma électrique détaillant le raccordement et renseigner obligatoirement la partie 2 du DT SC 144 E.

Choisir Cas 1 ou Cas 2 selon que le raccordement se fait dans le TGBT ou en dehors.

Ne pas remplir les parties 4 et 5.

Recommandation : Dès que votre installation est raccordée, faites la demande au Consuel et contactez l'installateur RGE qui viendra valider votre installation, car les temps de réponse peuvent être longs et les délais accordés par Enedis sont limités. Vous risquez de perdre le tarif fixé lors de votre demande de raccordement à Enedis et les tarifs d'achat peuvent être sérieusement réduits.

Dès que vous avez le retour favorable du Consuel, faites la demande de mise en service à Enedis (voir les documents remis par Enedis lors de votre demande de raccordement).